

<http://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1108>



Communiqué FO-SUD-CGT suite au CDEN du 19 juin : Abrogation des décrets Peillon-Hamon !



- PRIMAIRE
Date de mise en ligne : jeudi 19 juin 2014

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Communiqué FO-SUD-CGT suite au CDEN du 19 juin : Abrogation des décrets Peillon-Hamon !

COMMUNIQUE SNUDI FO 92, FO TERRITORIAUX, CGT éducation 92 ET SUD EDUCATION 92

Des enseignants de Colombes, Gennevilliers, Levallois et Montrouge se sont rassemblés le 19 juin à Nanterre pour exiger qu'aucune commune ne mette en oeuvre la réforme des rythmes scolaires à la rentrée.

La représentante de FNEC FP FO au CDEN, réuni ce jour-là, a indiqué que les projets expérimentaux présentés dans le cadre du décret Hamon ont recueilli, pour des raisons diverses, 2 voix pour, 13 contre et 3 abstentions.

Les pressions organisées par les élus sur les directeurs d'école ne règlent en rien les problèmes. Le seul résultat est un profond ressentiment des enseignants.

A la rentrée, tous les problèmes et toutes les revendications vont resurgir.

Les syndicats SUD, SNUDI FO et FO territoriaux ont prévu une nouvelle rencontre pour déposer un préavis de grève avant la fin de l'année scolaire. Nous proposons à tous les personnels de déposer leur intention de grève le 4 juillet.

Si les conditions de la rentrée sont celles qui se dessinent aujourd'hui :

" effectifs surchargés,

" postes vacants

" application de la réforme des rythmes scolaires,

Alors, comme l'ont voté les 120 enseignants rassemblés à Gennevilliers le 6 mai, il ne sera pas possible de faire la rentrée !

Pour les Territoriaux, ces décrets ne répondent en aucun cas à leurs revendications traditionnelles des agents (renforcement des effectifs, revalorisation du régime indemnitaire, amélioration des conditions de travail...) mais au contraire aggravent leurs conditions de travail, tout en représentant un coût supplémentaire pour les collectivités, une dégradation de l'entretien des établissements scolaires, une désorganisation des services.

ABROGATION DES DECRETS PEILLON-HAMON